



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

GIAT-Industries

Question écrite n° 545

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, sur un marché, portant sur la fourniture de 100 000 housses pour masques à gaz, qui vient d'être passé avec la Turquie par GIAT-Industries. Le responsable d'une entreprise de sa circonscription vient de lui faire part de son étonnement devant cette situation, alors qu'il était à même de fournir le produit en question. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui apporter les précisions nécessaires sur ce marché, et si, à l'avenir, des mesures seront prises afin que GIAT-Industries fasse appel en priorité, pour ses fournitures, aux entreprises françaises.

Texte de la réponse

Lors des négociations menées par Giat Industries avec la Turquie pour le contrat Dragar concernant des canons et des tourelles de 25 mm, la société a effectivement étudié diverses mesures de compensation et a notamment consulté la société turque MKEK pour la fourniture de housses de masque à gaz, mais cette voie a été abandonnée dès le dernier trimestre 1992. En réalité, depuis deux ans, les achats de sacs de masque à gaz de Giat Industries sont faits exclusivement auprès d'une société française située à Vierzon, à laquelle 30 000 sacs ont été commandés en janvier 1993 et 51 000 en mai 1993.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 545

Rubrique : Armement

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1993, page 1285

Réponse publiée le : 21 juin 1993, page 1727